

# M PARRAINAGES D'ÉCHANGES

*Boyons Mad!*





« Lors de ma mission à Madagascar l'été 2008, une volontaire malgache m'avait fait part des difficultés qu'elle rencontrait pour financer ses études post bac, et souhaitait que je lui apporte mon aide .Je parlais de cette demande à d'autres volontaires français : cette situation s'était déjà produite lors des missions précédentes. Il fallait alors mettre quelque chose en place pour aider ces jeunes désireux de poursuivre leurs études. Le parrainage m'a semblé être la solution la plus adaptée.

Courant 2009 j'ai intégré le bureau de Mad'Action au sein duquel une charte et une convention ont été élaborées pour concrétiser ce projet, qui ne pourra pas se faire sans vous. »

Cécile Digiaud

# Charte du Parrainage Mad'Action

## I) Contexte du parrainage

Aider financièrement des jeunes de Madagascar, du Cameroun et de la République Centrafricaine, pour qu'ils puissent poursuivre leurs études après leurs 18 ans. Notre objectif est de pouvoir répondre aux demandes de parrainages qui ne peuvent être assurées par d'autres associations qui ont fixé une limite d'âge à 18 ans. Notre démarche est donc de s'inscrire dans la continuité et de pouvoir répondre favorablement aux demandes personnelles émises par des jeunes lors de nos missions Mad'Action.

Annexe 1 : coût des études à Madagascar (basé sur 2009).

Annexe 2 : coût des études au Cameroun (à définir) ;

Annexe 3 : coût des études en Centrafrique (à définir).

## II) Définition et Objectifs

Le parrainage est la construction d'une relation de confiance basée sur la réciprocité.

Il ne s'agit pas que de donner de l'argent : c'est un engagement sur la durée qui vise à accompagner un jeune dans ses études, qui représentent souvent un coût trop élevé.

La charte a pour objectif de :

- préciser les principes fondamentaux de l'éthique du parrainage,
- offrir des garanties de qualité aux acteurs du parrainage,
- Contribuer à la cohérence et à l'harmonisation des pratiques.

## III) Principes

Le parrainage repose sur des valeurs d'échange, de réciprocité, d'enrichissement mutuel et sur la confiance. Il est basé sur la réciprocité du don, et peut se rapprocher d'un partenariat mais il doit être perçu en aucun cas comme un assistantat.

Il est fondé sur un engagement volontaire.

Les parrains sont bénévoles et s'engagent à parrainer un jeune pendant au moins une année scolaire.

Accompagnement du parrainage par l'association et les personnes sur place (sœurs, etc).

En parallèle sera ouvert un poste parrainage dans le budget de l'association (dons à Mad'Action dédiés au parrainage pour les donateurs qui le souhaitent).

#### IV) Actions – Démarche

##### A- Droits et devoirs

###### a) Parrain

- S'engager sur une somme d'argent pour l'année scolaire (somme à définir, différente selon que le jeune poursuit ses études au lycée ou à l'université).
- Plusieurs personnes peuvent parrainer un même jeune.

###### b) Filleul

- Un jeune de plus de 18 ans au lycée ou à l'université, dont les conditions de vie (ressources) ne permettent pas de faire des études alors qu'il en a les capacités.
- Pour les lycéens, ce sont les sœurs ou les personnes sur place qui choisissent les candidats.  
Pour les étudiants, envoi du projet d'études / projet professionnel.
- Communiquer les résultats de fin de trimestre et/ou des examens
- Le jeune doit avoir un travail assidu.
- Le jeune ne peut pas redoubler plus d'une fois
- Le jeune doit être en lien avec une Sœur sur place ou un responsable pour donner l'argent

###### c) Pour les deux

- S'engager à écrire et à communiquer (au moins trois fois par an).

# Annexe 1 : Coût des études à Madagascar :

(Ces données donnent un ordre d'idée, sachant qu'elles ne sont pas fixes)

- L'année universitaire s'étend de mars à décembre.
- La période la plus dure : rentrée et milieu de mois.

Le droit de concours s'élève à 30 000 ariary.

## **Droit d'inscription en :**

1er cycle (1ère et 2ème années universitaires) : 30 000 ariary  
2nd cycle (3ème et 4ème années universitaires) : 50 000 ariary

## **Coût du dossier d'inscription :**

fiche d'inscription : 2 000 ariary  
Formulaire de demande de bourse : 1 000 ariary  
Mandat postal : 3 000 ariary

## **Frais annexes (à savoir logement, transport, etc) :**

Loyer approximatif pour une maison de 2 pièces ---> 50 000 à 80 000 ariary par mois ;

Frais d'hébergement dans le campus ---> 50 000 Ar/an ;

Frais de transport : 1 aller-retour en bus ---> 600 ariary ;

Frais approximatifs pour la nourriture ---> 200 000 Ar/mois.

## **BOURSES D'ETUDES :**

Les critères d'obtention de la bourse d'étude sont les suivants :

- être de nationalité malgache ;
- être âgé d'au moins 24 ans ;
- avoir des parents agriculteurs ou fonctionnaires (instituteurs, infirmières, etc) sauf fonctionnaires de gouvernement.

## **Les étudiants boursiers reçoivent :**

- 20 000 ariary /mois en 1ere année (8€)
- 25 000 ar/mois en 2ème année (10€)
- 30 000 ar/mois en 3ème année (12€)
- 40 000 ar/mois en 4ème année et plus (16€)

## Annexe 2 : Coût indicatif des études au Cameroun

### 2.1. Le cas des filières non professionnelles dans les six universités d'Etat (Yaoundé I, Yaoundé II, Douala, Maroua, Buea, Dschang)

- L'année universitaire s'étend d'Octobre à Juillet (session de rattrapage en Septembre)
- La période la plus dure : rentré et milieu de mois

#### ***Droit d'inscription en :***

1er cycle (1ère, 2ème et 3ème année = Licence) : 50 000 FCF A + 3 000 FCFA de frais médicaux à partir de la 2ème année = 53 000 FCFA  
2nd cycle : (master I, master II et PHD) : 53 000 FCFA

#### ***Coût du dossier de préinscription et inscription : (exigible uniquement à l'entrée en 1ère année)***

Frais de préinscription : 5 000 FCFA  
Frais médicaux : 5 000 FCFA  
Enveloppe A4 timbrée : 600 FCFA  
Photocopie certifiée des diplômes : 2 400 FCFA  
Photos couleur 4x4 : 1 000 FCFA  
Copie d'acte de naissance certifiée : 1 200 FCFA  
3 bulletins de notes : 1 500 FCFA

#### ***Frais annexes (à savoir logement, transports,...) :***

Loyer mensuel approximatif pour une chambre dans une mini-cité : 10 000 FCFA (généralement payé par tranche annuelle)  
Frais d'hébergement dans le campus : 8 000 FCFA/mois  
Frais de transport : 1 aller/retour en mototaxi/bus/taxi = 250 FCFA  
Frais approximatif pour la nourriture : 30 000 FCFA/mois  
Photocopies : 5 000 FCFA/mois  
Bourses d'études : l'attribution est aléatoire. Lorsqu'elle est attribuée, seuls les meilleurs étudiants en bénéficient (50 000 FCFA/an)

### 2.2. Le cas de filières professionnelles dans les six universités d'Etat (Yaoundé I, Yaoundé II, Douala, Maroua, Buea, Dschang)

Le droit de concours s'élève à 35 000 FCFA pour les grandes écoles de formation telles que la Faculté de Médecine, l'Ecole Normale Supérieure, l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique,...)

Le reste est sans changement

### **2.3. Les cas des filières professionnelles dans les universités privées :**

Frais de dossier : 35 000 FCFA

#### **2.3.1. Cycle BTS :**

Frais de dossier de préinscription : 50 000 FCFA

Droits d'inscription : 300 000 FCFA/an

Frais de confection du mémoire de fin de stage : 10 000 FCFA

6 exemplaires X 10 000 FCFA : 60 000 FCFA

Le reste est sans changement.

#### **2.3.2. Licence professionnelle :**

Frais de dossier de préinscription : 35 000 FCFA

Droits d'inscription : 400 000 FCFA

Le reste est sans changement.

#### **2.3.3. Master professionnel et faculté de médecine :**

Droits d'inscription : jusqu'à 1 000 000 FCFA

Le reste est sans changement.

NB : *Ces chiffres sont basés sur la vie des étudiants des villes autre que Douala et Yaoundé. Appliqué à ces grandes métropoles, il faudrait multiplier par 1.5 pour tout ce qui concerne le coût de la vie.*

### **2.4. Coût indicatif des études secondaires au Cameroun :**

#### **2.4.1. L'enseignement secondaire public :**

- L'année scolaire s'étend de septembre à Juin

- La période la plus dure : rentrée et milieu de mois

##### **2.4.1 A. L'enseignement secondaire général public :**

Droit d'inscription au second cycle:

Frais exigible : 10 000 FCFA

Frais d'APE E (association des enseignants et des parents d'élèves) : de 2000 à 25000 FCFA (selon que l'Etablissement vient d'être créé ou non, selon les besoins définis par le Conseil d'Etablissement ...)

Frais d'informatique : 3000 à 5 000 FCFA

Frais de dossiers d'examens : 10500 FCFA

Photos 4x4 : 1000 FCFA

Livret médical : 500 FCFA

Livret scolaire : 1000 FCFA

Uniforme : 6000 X 2 = 12000 FCFA

Ecussons : 1000 FCFA

**2.4.1. B. L'enseignement secondaire général privé laïc et confessionnel :**

Frais de scolarité : entre 50 et 100 000 FCFA

Le reste est sans grand changement.

**2.4.2. L'enseignement secondaire technique :****2.4.2. A. L'enseignement secondaire technique public :**

Frais exigible : 15 000 FCFA

Frais d'APE E (association des enseignants et des parents d'élèves) : de 2000 à 25000 FCFA (selon que l'Etablissement vient d'être créé ou non, selon les besoins définis par le Conseil d'Etablissement ...)

Frais d'informatique : 3000 à 5 000 FCFA

Frais de dossiers d'examens : 16500 FCFA

Photos 4x4 : 1000 FCFA

Livret médical : 500 FCFA

Livret scolaire : 1000 FCFA

Uniforme : 6000 X 2 = 12000 FCFA

Ecussons : 1000 FCFA

**2.4.2. B. L'enseignement secondaire technique privé laïc et confessionnel :**

Frais de scolarité entre 70 et 90 000 FCFA

Le reste est sans changement.

NB : Pour ce qui est des frais annexes, se reporter aux indications relatives à l'enseignement supérieure.





*« Mieux vaut tâcher de former des croyants plutôt que de bâtir des églises. Car c'est préparer à DIEU des temples vivants »*

Nicolas Barré



## CONVENTION INDIVIDUELLE DE PARRAINAGE EN FAVEUR D'UN(E) JEUNE DE PLUS DE 18 ANS DÉSIRANT POURSUIVRE SES ÉTUDES



La présente convention est conclue entre :

Le (la) jeune bénéficiaire, jeune parrainé(e) :

Demeurant.....

Le parrain / la marraine : M /

Mme.....

Demeurant.....

Le représentant de l'association sur place :

.....

Demeurant.....

L'association Mad'Action, dont le siège est situé à l'adresse suivante :

La Source - BP 28

76240 - Le Mesnil-Esnard

**Article 1 :** La présente convention a pour but d'aider financièrement des jeunes de Madagascar, du Cameroun et de la République Centrafricaine, pour qu'ils puissent poursuivre leurs études après leurs 18 ans. L'objectif de Mad'Action est de pouvoir répondre aux demandes de parrainages qui ne peuvent être assurées par d'autres associations ayant fixé une limite d'âge à 18 ans.

**Article 2 :** Le jeune doit être âgé de 18 ans ou plus, être au lycée ou à l'université, et avoir des conditions de vie (ressources) qui ne lui permettent pas de faire des études alors qu'il en a les capacités. Les étudiants devront envoyer leur projet d'études / projet professionnel. Le jeune s'engage à communiquer les résultats de

fin de trimestre et/ou de ses examens et devra avoir un travail assidu. Il ne pourra pas redoubler plus d'une fois pendant la durée de son parrainage. Le jeune s'engage à écrire et à communiquer avec son parrain ou sa marraine au moins trois fois par an.

**Article 3 :** Le parrain ou la marraine s'engage au début du parrainage sur une somme d'argent pour l'année scolaire (cette somme à définir sera différente selon que le jeune poursuit ses études au lycée ou à l'université). Le parrain ou la marraine s'engage aussi à écrire et à communiquer avec le jeune au moins trois fois par an. Plusieurs parrains / marraines peuvent s'arranger entre eux afin de parrainer ensemble un jeune.

**Article 4 :** Sur place, dans chacun des trois pays cités dans l'article 1, un ou une référent(e) sera nommé(e) par l'association afin de faire le lien entre le jeune et Mad' Action. Ce référent, qu'il soit laïc ou religieux, sera chargé de réceptionner l'argent envoyé et de le distribuer ensuite au jeune, en une ou plusieurs fois selon l'importance de la somme. C'est également le référent qui recueillera les candidatures de jeunes au parrainage et qui effectuera une première sélection.

**Article 5 :** Le parrainage repose sur des valeurs d'échange, de réciprocité, d'enrichissement mutuel et sur la confiance. Il est basé sur la réciprocité du don, et peut se rapprocher d'un partenariat mais il doit être perçu en aucun cas comme un assistantat.

Il est fondé sur un engagement volontaire. Les parrains sont bénévoles et s'engagent à parrainer un jeune pendant au moins une année scolaire.

**Article 6 :** En cas de difficultés lors du déroulement de l'action de parrainage, susceptibles d'en perturber le bon déroulement (mauvaise utilisation de l'argent, non communication des résultats, etc), des dispositions seront prises pour résoudre celles-ci en concertation étroite entre le parrain ou la marraine et l'association Mad' Action. Si les difficultés persistent, le parrain ou la marraine, en concertation avec l'association et après un bilan effectué avec le jeune parrainé, pourra mettre fin à l'action de façon anticipée.



Fait à ....., le.....  
M.....  
M.....  
Parrain ou marraine  
« Lu et approuvé »

Président(e) de l'association  
« Lu et approuvé »

M.....  
M.....  
Jeune parrainé(e)  
« Lu et approuvé »

Référent(e) sur place  
« Lu et approuvé »

## Demande d'informations

Eventuelles interrogations avant engagement :

Merci de bien vouloir renvoyer ce bulletin avec vos questions soit par courrier à l'adresse ci-dessous, soit en nous contactant par mail

***srmartine@yahoo.fr***

*Vos questions nous permettent d'améliorer ce livret et de mieux prendre en considération vos interrogations par rapport à cet engagement.*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Bulletin d'adhésion

A renvoyer par mail à ***srmartine@yahoo.fr*** ou bien à l'adresse suivante :

Mad'action La Source, 7 rue de Sémilly - BP 28

76 240 Le Mesnil-Esnard

**Bulletin d'adhésion au parrainage via Mad'Action**

Nom et Prénom:

Adresse complète:

N° de téléphone :

Je décide de consacrer la somme de : ..... euros par :

Mois  Trimestre au parrainage.

Je souhaite réaliser mon versement par :  Virement sur le compte de Mad'Action à la Société Générale, n°30003/01780/0003727149/95, en précisant dans le libellé du virement « votre nom – parrainage »

Chèque

J'ai bien noté qu'il me sera adressé un seul reçu fiscal pour tous les versements de l'année (du 1er janvier au 31 décembre).

Date :

Signature :



Depuis la fondation de Mad'action (1998), les volontaires ne cessent de demander pour qu'il y ait des parrainages MAD. Nous avons tenté l'aventure lors des missions de longue durée en 2002-2003 : les volontaires français qui partaient avaient un parrain ou une marraine qui les soutenaient par la correspondance et la prière en même temps qu'ils participaient financièrement aux besoins de leur mission sur place à Madagascar ou en Centrafrique. Ce fut l'occasion de lier de belles amitiés. Nous avons aussi répondu à des demandes précises exprimées lors de la mission 2002 par la Centrafrique suite au coup d'Etat : parrainer les scolarités d'enfants très pauvres des quartiers. C'était en quelque sorte une aide d'urgence qui avait pour but d'aider à grandir humainement et intellectuellement ceux qui étaient les petits des « écoles de Jésus Humilié » en Afrique aujourd'hui ! Nous poursuivons encore maintenant. Nous n'avons jamais inauguré les parrainages d'enfants comme on l'entend communément parce qu'il existe une autre association, liée à la Congrégation des Sœurs de l'Enfant-Jésus Providence qui réalise cela. Comme leurs parrainages prennent fin quand l'enfant atteint l'âge de 18 ans nous avons pensé qu'il serait bon de prendre le relais d'autant plus que notre Association vise les jeunes étudiants ou professionnels de plus de 18 ans. Le parrainage MAD vient donc de naître et se veut d'abord un apprentissage du donner et du recevoir. Pour répondre à plusieurs demandes adressées à l'association, une équipe s'est constituée afin de rédiger une charte de parrainage. Inspirée des expériences relatées par nos correspondants locaux, elle vise à développer au delà d'une aide matérielle nécessaire un réel échange entre filleuls et parrains et une éducation au don.

**« Comme vous avez reçu gratuitement, donnez vous aussi gratuitement. »**

**Sr Martine SIMON, Présidente**

Le mot de la Présidente

## COURRIERS DES SŒURS QUI ONT PARTICIPE A L'ETABLISSEMENT DU SYSTEME DE PARRAINAGES « AD EXPERIMENTUM »

Merci pour la lettre envoyée expliquant le système de parrainage lycéen et universitaire, nous en avons parlé en communauté, puis j'ai pensé communiquer avec toi par mail sans le pouvoir. Voici l'écho : D'abord, c'est un soulagement, parce que des cas nous en avons déjà à Bezaha. Puis nous pensons face aux jeunes nécessiteux, ne pas proposer, mais attendre leur demande, car si nous faisons le premier pas pour leur proposer l'aide, ils sont exigeants. Néanmoins cela dépendra des jeunes car quelquefois, les plus pauvres n'osent pas demander. C'est-à-dire que nous, sur place, nous devons bien discerner. Puis c'est une peur, car dans certaines lignes nous avons lu que les parrains peuvent aider seulement une année. Est-ce que cela veut dire que le jeune va être aidé seulement pour une année ? Pour le reste nous l'adhérons. A part ça, c'est la crise politique qui atteint chaque foyer, faisant ressentir ses effets. Les pauvres sont encore plus pauvres et souffrent, et puis le problème paraît sans issue.

*Sr Modabe,  
Directrice de l'établissement de  
BEZAHA*

J'ai pensé établir un contrat moral de confiance avec les jeunes que nous avons décidé de vous proposer au parrainages : il s'agit de leur demander de participer à une chaîne du DON, en fait ils sont aidés cette année financièrement pour leur formation d'enseignants, l'an prochain ils s'engagent à enseigner dans notre école de BAMBARI et ils remboursent leurs frais de scolarité au fur et à mesure, ce qui alimente la caisse de BAMBARI'ACTION destinée à aider d'autres à grandir aussi !

*Sr Anne Marie Victoire,  
Directrice  
de l'école de BAMBARI*

A propos des parrainages, j'ai parlé avec Sr Marie-Justine, elle est favorable. Je trouve que c'est une bonne idée pour aider les jeunes mais il faut que le suivi des études soit très strict. Si les jeunes ne travaillent pas comme il faut, il faut tout de suite arrêter. Ne pas seulement agir avec les sentiments mais être très vigilants.

*Sr Angèle, Directrice  
de l'Institution de TULEAR*

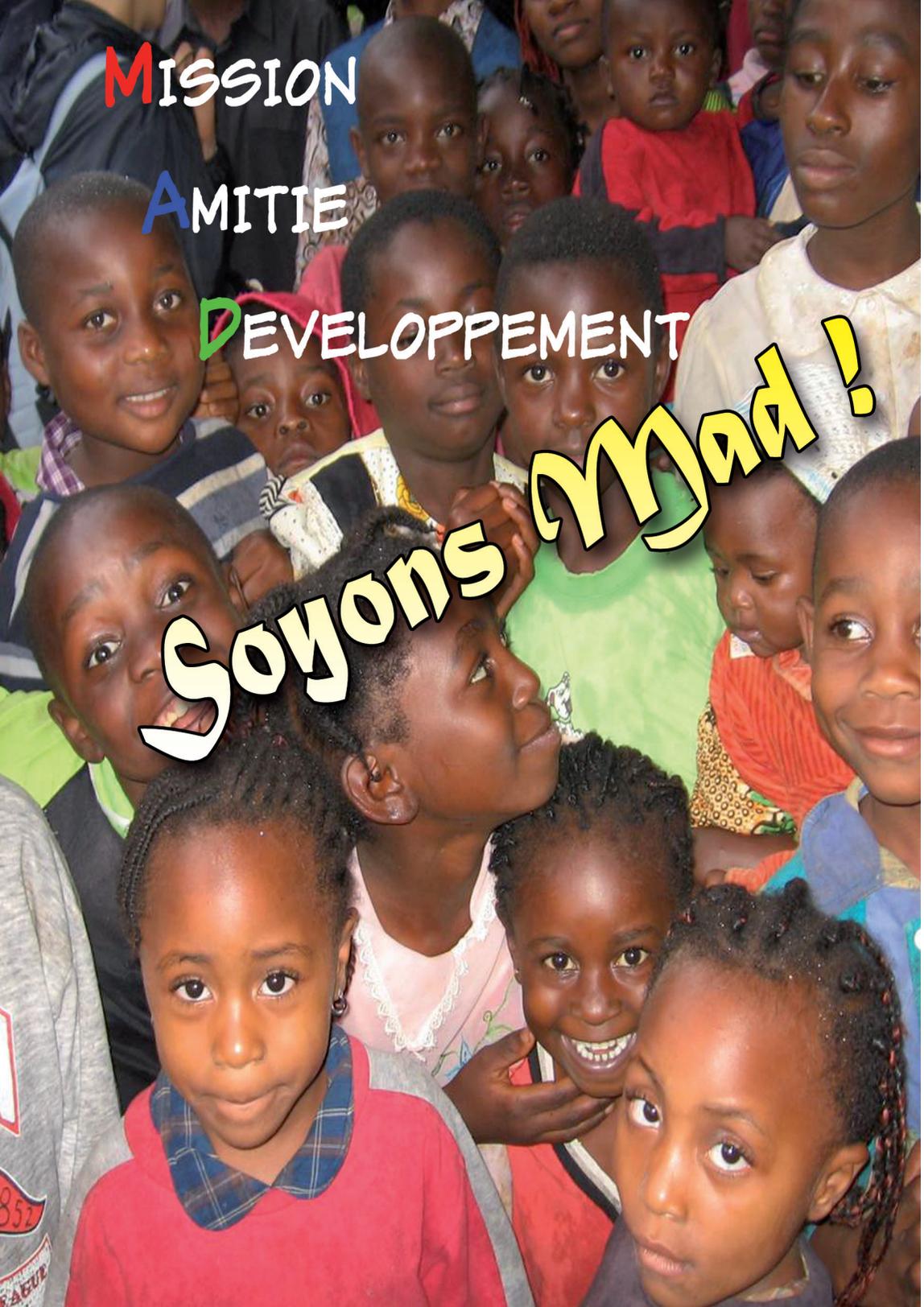
« Si tu as de nombreuses richesses  
Donne ton bien ;  
Si tu possèdes peu, donne ton cœur. »  
*Proverbe africain*

MISSION

AMITIE

DEVELOPPEMENT

Goyons Mad!



# Mad'action

La Source,  
7 rue de Sémilly - BP 28  
76 240 Le Mesnil-Esnard  
Tel : 02 35 80 12 79  
06.30.11.74.40

[srmartine@yahoo.fr](mailto:srmartine@yahoo.fr)

Site WEB: [www.madaction.fr](http://www.madaction.fr)

BLOG: <http://madaction.skyrock.com/>

